



**Saint-Constant**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1656-20**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 27 mars 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1656-20 modifiant le règlement numéro 1642-19 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020 afin de modifier les dates d'échéances et prévoir une compensation pour la collecte des volumineux dans les multi logements.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 27 mars 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques